une souscription aisée et des tarifs attrayants

La procédure de souscription de d@ylife protect est simple:

- pas de **sélection médicale**
- choix entre la formule single et la formule famille. Tous les membres de votre famille sont ainsi assurés par un seul et même contrat
- en cas d'incapacité permanente, distinction entre seuil d'intervention de 5% ou de 30% en fonction du choix opéré
- **age maximal** à la souscription: 77 ans.

Voici un aperçu des tarifs mensuels attrayants de d@ylife protect:

	≤ 65 ans			> 65 ans	
Seuil	30%	5%	Seuil	30%	5%
Single	15	20	Single	18	24
Famille	27	36	Famille	29	41

le saviez-vous?

- plus de 200 000 Belges sont victimes d'un accident de la vie privée chaque année
- les accidents de la vie privée sont 3 fois plus nombreux que les accidents de la route
- en moyenne, en Belgique, on dénombre 30% de décès en plus suite à une chute dans la vie quotidienne qu'à la suite d'un accident de la route
- 80% des accidents de vélo se déroulent sans l'intervention d'un tiers
- 84% des Belges pensent avoir des difficultés à faire valoir leurs droits en cas d'usurpation de leur identité et craignent en outre les mauvaises surprises lors d'achats sur le web
- 8 Belges sur 10 ne savent pas comment supprimer des données les concernant sur Internet

La fille de Hilde (42 ans) a été prise en photo à son insu lors d'une fête, alors qu'elle était ivre. Elle subit un harcèlement à l'école depuis qu'un ami a publié ces photos sur un réseau social.

Heureusement, **d@ylife protect** assure les risques liés à Internet et un juriste a conseillé Hilde et sa fille sur les **démarches** à entreprendre.



votre courtier d'assurances ou Agent bancaire AXA

En Belgique, le Groupe AXA vous propose un large éventail de produits bancaires et d'assurances qui offrent à votre situation personnelle une solution adaptée.

auto

habitation

crédits

épargne

placements

services financiers

protection de l'entreprise

protection de la vie

www.axa.be

online et offline protège vos proches contre les risques de la vie quotidienne

protection de la vie



AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 pour pratiquer les branches vie et non-vie (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) - Siège social: boulevard du Souverain 25 - B-1170 Bruxelles (Relgique) Internet: www.axa.be - Tél.: 102 678 61 11 - Fax: \(\) 26 78 93 40 - \(\) N° BCCE: TVA BE 0404 483 367 FWB fruxelles





Chaque année, plus de 200 000 Belges sont victimes d'un accident de la vie privée. Vous vous inquiétez donc pour la protection de votre famille. À juste titre! Car les conséquences financières d'un accident à première vue banal peuvent bouleverser l'équilibre de votre famille et une perte de revenus éventuelle peut sérieusement remettre en cause vos projets d'avenir.

Depuis l'arrivée d'Internet, nous passons aussi quotidiennement de plus en plus de temps dans le monde virtuel. Avec de nouveaux risques à la clé, pas toujours aussi virtuels qu'ils ne le paraissent.

AXA voit les choses autrement

et innove avec **d@ylife protect**, une nouvelle offre sur le marché de l'assurance, qui assure une double protection en

- vous protégeant, vous et votre famille, contre les accidents de la vie privée
- vous protégeant contre les principaux risques liés à Internet.

De plus, AXA propose une offre de lancement attrayante entre le 25 mars et le 25 septembre 2013: pendant la première année d'assurance, vous bénéficiez d'une réduction de 25%, soit 3 mois de prime gratuite!

une indemnisation sur mesure

Un accident est vite arrivé et ses conséquences peuvent changer votre vie.

En cas d'accident grave de la vie privée entraînant une incapacité permanente ou un décès, l'assurance contre les accidents de la vie privée d'AXA veille à protéger votre avenir et celui de votre famille et à préserver votre standard de vie même après votre accident.

Selon votre situation familiale, vous avez le choix entre la **formule single**, qui vous protège en tant qu'isolé, et la **formule famille**, qui garantit aussi la protection de votre famille.



Grâce au **caractère indemnitaire** de cette assurance, le montant de l'**indemnité** est adapté à votre situation personnelle: âge, profession, revenu... Cette indemnité peut aller **jusqu'à 1 million d'euros**.

En cas d'**incapacité permanente**, ce montant tient compte, le cas échéant, de tous les postes de préjudice constatés par le médecin et indemnisés en droit commun, tels que, entre autres:

- la **perte de revenus** futurs ou les **efforts accrus** permanents si vous ne pouvez plus effectuer votre travail comme avant,
- les dommages moraux futurs,
- les frais d'adaptation permanente de votre domicile et/ou véhicule,
- l'aide d'une tierce personne à partir de la date de consolidation.

aussi en cas de décès soudain de l'assuré

La formule d@ylife protect famille n'abandonne pas non plus les membres de votre famille. Cette formule tient compte tant du préjudice moral que de la perte économique réelle des bénéficiaires.

protégé partout

Avec d@ylife protect vous pouvez, sous certaines conditions, compter sur la protection nécessaire dans les situations suivantes:

- **chez vous:** chute, brûlure...
- pendant vos loisirs et en vacances: vélo, ski, bricolage...
- pendant la pratique de tous les sports, même à risques: plongée, rafting, parachute...
- dans le cadre d'événements exceptionnels: tempête, inondation, émeute...

une assistance utile

En plus d'une **ligne d'information accessible 24 heures sur 24, d@ylife protect** vous offre l'éventail suivant de services d'assistance:

- **une assistance immédiate**, entre autres :
 - aide ménagère
 - garde d'enfants
- une assistance après l'accident, comportant deux volets:
 - **indépendamment** du seuil d'intervention:
 - des informations
 - un soutien scolaire à domicile
 - selon le seuil d'intervention :
 - emménagement dans un établissement spécialisé
 - aide au retour à la vie professionnelle
- assistance à l'étranger, entre autres :
 - rapatriement
- frais médicaux
- assistance en cas de décès:
 - information et conseil par téléphone.

un complément nécessaire...

Beaucoup pensent à tort être bien assurés, jusqu'au jour où un accident de la vie privée se produit dans leur famille. Les mutuelles, l'assurance hospitalisation et les autres formules d'assurance forfaitaires classiques ne couvrent jamais qu'une partie des préjudices subis. Avec deylife protect, vous pouvez être serein: tous les préjudices permanents (physiques, moraux, esthétiques et économiques) découlant d'un accident de la vie privée occasionné par vous-même ou par un tiers, sont couverts.

Tout comme l'assurance "sécurité conducteur" protège celui-ci de manière optimale en cas d'accident, d@ylife protect comble les vides de couvertures du marché en proposant une protection globale contre les accidents de la vie privée.

surfer en toute sécurité

98% **des familles belges** déclarent qu'Internet fait partie de leur quotidien. Les risques liés à Internet sont donc plus que jamais présents dans votre vie.

Avec d@ylife protect, vous pouvez surfer en toute sérénité car cette assurance vous prémunit contre les dangers suivants liés à Internet:

- atteinte à l'e-réputation: diffusion d'informations préjudiciables sur Internet, dans le sens d'une atteinte portée à votre vie privée et aux données à caractère personnel, sans votre autorisation
- usurpation d'identité: usage non autorisé de vos données d'identification
- utilisation frauduleuse des moyens de paiement: un tiers utilise vos données bancaires pour acquérir des biens et/ou services en votre nom
- litige avec un e-commerçant pour l'achat d'un bien mobilier corporel ou d'un service: livraison incomplète ou défectueuse, livraison non conforme au bien mobilier corporel effectivement acheté, la prestation exécutée ne correspond pas à l'offre en ligne.

une indemnisation complète

Avec d@ylife protect dans les situations citées ci-dessus, vous pouvez toujours faire appel à:

- une assistance juridique par téléphone
- un accompagnement juridique: défense de vos droits à l'amiable et/ou si nécessaire en justice
- la prise en charge des frais d'un spécialiste du nettoyage ou noyage d'informations sur Internet en cas d'atteinte à votre e-réputation
- une indemnisation: sera payée, en l'absence de règlement du litige. Son montant dépend de la situation et de la garantie.

Pendant sa sortie cycliste hebdomadaire entre amis, Marc (40 ans) chute lourdement et se démet le genou. Six mois plus tard, il ne peut plus exercer sa profession de professeur d'éducation physique ni pratiquer aucun sport.

Heureusement, il peut compter sur l'aide de **d@ylife protect** immédiatement après l'accident: il bénéficie d'une aide ménagère pendant sa convalescence. Plus tard, il reçoit une **indemnité de 557.500 euros** en guise de compensation du préjudice permanent futur.